

# Procès en appel d'Abdelkader Merah : Le témoignage à charge de l'aîné des Merah fragilisé par des imprécisions

mercredi 27 mars 2019, par [Thémis](#)

***L'aîné de la famille Merah, Abdelghani, a livré un témoignage à charge contre son propre frère Abdelkader mais affaibli par de nombreuses contradictions.***

- Abdelkader Merah est poursuivi pour « complicité d'assassinats » et « association de malfaiteurs terroriste » devant la cour d'assises d'appel de Paris.
- En première instance en 2017, le frère du tueur au scooter, avait été condamné à 20 ans de prison mais acquitté des faits de complicité.
- Entendu ce mercredi par les magistrats, l'aîné de la fratrie, Abdelghani, a livré une charge violente contre son frère, mais truffée d'imprécisions.
- « Qui doit-on croire ? », a lancé ce mercredi la présidente de la cour d'assises d'appel, Xavière Siméoni. La question paraît insoluble tant les versions entre les membres de cette même famille divergent. Mardi l'accusé, Abdelkader, dépeignait une enfance « heureuse », un « bonheur » complet jusqu'au divorce de ses parents. Ce mercredi, Abdelghani, l'aîné de cette fratrie de cinq enfants, a livré un témoignage à charge à l'encontre de ses parents et de son frère Abdelkader, aujourd'hui poursuivi pour « complicité d'assassinats ».

Érigé dans les médias comme « l'anti-Merah » suite à son engagement contre l'islam radical, Abdelghani, 42 ans, a qualifié son frère de « Ben Laden français ». Ancien alcoolique et toxicomane, ce témoin, « coqueluche de l'accusation » selon la défense, a été déstabilisé par les questions de la présidente. Placé face à ses contradictions et inexactitudes dans la procédure, Abdelghani Merah n'est pas parvenu à se départir des brouilles anciennes et des rancœurs entretenues pendant de longues années avec son frère.

Un frère « dangereux », un père violent

Les mots ont été plus durs encore qu'en première instance en 2017. « Je n'arrive pas à me retourner vers cette personne, ce n'est pas mon frère, c'est lui qui a envoyé Mohamed Merah à la mort », glisse en préambule Abdelghani Merah. Dans le box, son petit frère Abdelkader encourt une peine de prison à perpétuité pour « complicité d'assassinats ». Détenu depuis 2012, il est soupçonné d'avoir aidé le cadet de la famille, Mohamed Merah, dans la préparation des attaques de Toulouse et Montauban. « Il est dangereux (...) Il a un rôle majeur dans la dérive de Mohamed Merah. Ils nous ont tous dupés, ils nous ont fait croire qu'ils se détestaient mais ils étaient très complices dans leur idéologie », a ajouté Abdelghani, en rupture avec le reste de sa famille.

S'il a reconnu les violences - nombreuses selon l'accusé - exercées contre ses proches lorsqu'il était plus jeune, Abdelghani a tenté de les justifier par le « seau de haine » dans lequel ses frères et sœurs ont baigné toute leur enfance. « Mon père frappait énormément ma mère », a-t-il déclaré, usant à plusieurs reprises du terme « géniteurs » pour évoquer ses parents. « Vous décrivez un tableau qui n'est pas du tout celui que nous a présenté votre frère hier, comment l'expliquez-vous ? », s'est étonnée la présidente. Réponse du témoin : « Il ment ou il se ment à lui-même ou sinon le traumatisme de la violence, de mon père frappant ma mère, a dû bloquer tout ça ».

Un « pressentiment »

Tout au long de sa déposition, Abdelghani a dépeint son frère comme radicalisé, prosélyte dans le quartier des Izards et « mentor » idéologique et religieux de Mohamed Merah. « Je l'ai vu sillonner les quartiers de

Toulouse, un coran à la main, avec une longue barbe », a-t-il avancé. Rapportant de nombreuses anecdotes sur l'engagement djihadiste d'Abdelkader et de Mohamed Merah, le frère aîné n'a pas toujours été en mesure d'appuyer ou d'illustrer précisément les accusations portées à leur encontre.

Agacée par les approximations du témoin, la présidente a tenté de comprendre pourquoi - alors qu'il a toujours affirmé avoir connaissance de la radicalisation de ses frères - Abdelghani Merah n'avait pas signalé ces faits à des tiers ou tenté d'intervenir.

- « Lorsque vous avez eu connaissance des attaques en mars 2012, les avez-vous appelés pour leur dire "j'espère que ce n'est pas vous" ? », interroge la magistrate

- « Malheureusement non, j'y ai pensé après (...) J'étais dans un état de choc, je sais pas quoi vous dire, j'y ai pensé, bien entendu, j'y ai pensé aux deux, même à Souad, j'ai eu des doutes sur ma famille ».

La nuit du 20 mars 2012, Abdelghani Merah se lève à l'aube et allume la télévision. Il dit avoir aperçu le nom de la rue où se déroulait le siège et comprend alors que son frère, Mohamed est impliqué. Il décide de se rendre sur place et se présente aux policiers. Mais il n'évoque pas son autre frère, Abdelkader Merah. « Qu'est ce qui vous permet ensuite de dire que Mohamed Merah était son bras armé ? », demande Xavière Siméoni. « Mon pressentiment », lâche le témoin.

« Je suis complice, c'est ça ? »

L'un des avocats d'Abdelkader Merah, Archibald Celeyron, s'engouffre dans la brèche : « Vous êtes le seul à savoir que Mohamed Merah possède un Colt 45, le seul à savoir qu'il a la haine des militaires, la haine des juifs, le seul à savoir qu'il cherchait à se procurer une kalachnikov ». Le témoin l'interrompt : « Vous êtes en train de dire que je suis complice, c'est ça ? ». L'avocat répond : « Je ne suis pas en train de vous dire que vous êtes complice, mais si nous avons un seul de ces éléments contre Abdelkader Merah, ce serait du pain béni pour l'accusation ! ».

L'autre conseil de l'accusé, Eric Dupond-Moretti, poursuit en lisant la première déposition d'Abdelghani devant les enquêteurs. Aux policiers, l'aîné des cinq enfants a expliqué qu'il n'avait plus de contact avec Abdelkader depuis une rixe qui les a opposés, et au cours de laquelle il a été poignardé à six reprises en 2003. « Mais vous savez qu'il est radicalisé ? », s'emporte l'avocat. Le témoin tente de nuancer, en vain : « Je me suis trompé. Abdelkader, je l'ai très peu vu, mais je l'ai vu ! ».

Le procès doit se poursuivre jusqu'au 18 avril.

**Source : 20 Minutes**

**Auteur : Hélène Sergent**

**Date : 27/03/2019**